Kärcher Canada Inc. – Terms and Conditions of Sale

1. Contract: Orders are subject to acceptance by Kärcher Canada Inc. hereinafter referred to as Kärcher or the Seller, at its Mississauga, Ontario office subject to the following Terms and Conditions. No Terms or Conditions of Purchaser's order contrary to the Seller's Terms and Conditions shall be binding upon the Seller unless specifically agreed to by the Seller in writing. Availability of any equipment described as being "In stock" is subject to prior sale.
2. Prices & Payment Terms: Prices are subject to change without notice and, unless otherwise stipulated by Seller, are understood to be Ex Works Seller's premises with delivery to carrier constituting delivery to Purchaser. All prices are exclusive of taxes. Payment terms are net 30 (payment due 30 days from invoice date).
3. Title: The equipment or any part thereof shall be and remain personal property, notwithstanding its mode of attachment to realty or other property. If default is made in any of the payments herein, or, a proceeding in bankruptcy, receivership or insolvency, be instituted against the Purchaser or its property, or the Seller deems the property in danger of misuse or confiscation, the Seller may retain any partial payments which have been made, as liquidated damages and the Seller shall be entitled to the immediate possession of the equipment and shall be free to enter the premises where the equipment may be located and remove it as the Seller's property, without prejudice to the Seller's right to recover any further expenses or damages the Seller may suffer by reason of such non-payment, bankruptcy, receivership or insolvency. The Purchaser grants a security interest to the Seller in the equipment, including any and all proceeds there from and any related or ancillary parts or attachments. The Seller may file a financing statement, fixture filing or similar registration with respect to the equipment at any time, including without limitation a purchase money security interest. To the extent permitted by law, the Purchaser waives requirement of being provided with a copy of any financing or verification statement or renewal thereof.
4. Minimum Order Policy: Kärcher has a $300.00 CAD excluding taxes minimum order requirement. Any order submitted for less than this amount will be subject to a $10.00 processing & handling fee.
5. Delivery: Delivery or shipment time specified is Seller's best estimate and Kärcher shall not be liable for delay in deliveries resulting from any cause whatsoever. Failure to ship on or near the estimated date shall not entitle Purchaser to cancel his order without charge. If Purchaser does not provide Kärcher with shipping instructions within five days after notice that equipment is being held at its disposal, Kärcher shall choose a carrier and ship the equipment at Purchaser's expense.
6. Loss or Damage: The Purchaser assumes and shall bear the entire risk of loss of or damage to the equipment from any cause whatsoever from the time of delivery Ex Works Seller's premises and no such loss or damage to the equipment or any part thereof shall relieve the Purchaser from its obligations hereunder regardless of which party is paying the transportation costs. Any transportation costs incurred in the delivery of the equipment shall be at the sole expense of the Purchaser, unless the Seller agrees, prior to shipping that it will pay for such charges.
7. Delay in Shipment: Seller shall not be liable for any loss or damage due to delays in delivery whether due to strikes, floods, fire or other acts of force majeure or otherwise, and the receipt of the equipment by the Purchaser shall constitute a waiver of any and all claims for loss or damage due to delay.
8. Return Policy: Goods may only be returned with prior written agreement of Kärcher (MRA – Material Return Authorization) and will be subject to a restocking charge, and an administration charge for exchanged goods. Refer to Kärcher's Return & Exchange Policy for details.
9. Cancellation: Cancellation of orders may be made only with the Seller's written consent and Purchaser shall be subject to 5% cancellation charges.
10. Warranty: Kärcher products sold as new are warranted to the original end-user by Kärcher to be free of

defects in workmanship and materials used under normal use, proper operation and the use of proper electrical supply voltage and grounded outlet for a period commencing with the date of delivery of a new product to the end-user. Refer to Kärcher's appropriate Warranty Policy for details, including the duration of warranty coverage for new products.

11. Limitations and Exclusions:
    11.1. Kärcher's obligations under this warranty shall be strictly limited, at Kärcher's option, to the repair or replacement by Kärcher or an authorized Kärcher Service Provider without charge, of any part of which in the opinion of the manufacturer show defects in material or workmanship in the warranty period. This warranty shall not apply to any defect which is due to misuse, neglect, accident, abuse, improper handling, frost damage, negligence, alteration, worn parts or dirty or insufficient water or fuel supply, or non-compliance with operator's instruction manual. Purchaser shall give Kärcher immediate written notice upon discovery of any defect.
    11.2. In the event any devices or accessories other than those distributed or officially recommended by Kärcher are attached to or connected with the equipment in such a manner that the original factory construction is altered, any damage resulting therefrom to the Equipment shall not be covered by the Warranty.
    11.3. Any warranty that may be implied, whether statutory or otherwise, in connection with your purchase or use of the Kärcher products including any warranty or merchantability or any warranty for fitness for a particular purpose, is limited to the duration of this warranty. Your relief for breach of this warranty is limited to the relief expressly provided herein. In no event shall Kärcher Canada Inc. be liable for any consequential or incidental damage that you may incur in connection with your purchase or use of Kärcher products.
    11.4. Kärcher shall not be liable for any injury to persons or damage to property occurring in the course of or as a result of the presence of its agents or employees on Purchaser's premises.
12. Specifications: The equipment delivered hereunder may vary in details of design, construction, arrangements or accessories from the description in any descriptive literature or display or other equipment of the same model which Purchaser has inspected. Kärcher reserves the right to make such changes in such details as, in its discretion, constitute improvements. Kärcher is not obligated to supply detailed schematics or shop-working drawings.
13. Assignment: Any assignment of the rights accruing hereunder shall be void without the prior written consent of the Seller.
14. General: The rights and duties of Kärcher and Purchaser, with respect to the sale, delivery, installation and training of the Equipment shall be governed by these terms and conditions, and the laws of the Province of Ontario. Acceptance of this order by Kärcher is contingent upon (1) Purchaser's credits being satisfactory to Kärcher; (2) the absence of any mathematical error with regard to dollar amounts stated herein and in any related document; (3) Kärcher's being entitled to make reasonable modifications to the equipment being sold under this Agreement.

This agreement constitutes the entire agreement between the purchaser and Kärcher and no representation or statement not contained herein shall be binding upon Kärcher unless specifically agreed to, in writing, by Kärcher. Any waiver of the terms and conditions of this Agreement must be approved in writing by Kärcher. Any waiver approved by Kärcher is limited in term to apply to one order only, unless the written approval specifies a longer period of time.

If any provision of this agreement is in conflict with an applicable statute or rule of law, then such provision shall be deemed to be null and void to the extent that it may conflict therewith, but without invalidating the remaining provisions hereof.

Kärcher Canada Inc. – Modalités et conditions de vente

1. Contrat : Les commandes sont sujettes à l'acceptation par Kärcher Canada Inc., ci-après référé dans les présentes comme Kärcher ou le Vendeur et opérant de son siège social à Mississauga en Ontario, conformément aux modalités et conditions suivantes. Aucunes modalités ni conditions mentionnées sur la / les commandes de l'acheteur contraire aux modalités et conditions du vendeur ne lieront ce dernier à moins d'une acceptation écrite par le vendeur. La disponibilité de tout équipement décrit comme étant en inventaire (stock) est assujettie à une vente préalable.
2. Prix : Les prix sont sujets à changement sans préavis à moins d'autres stipulations faites par le Vendeur, il est convenu que ces prix sont FOB point d'origine, la livraison au transporteur constituant la livraison au client.
3. Propriété : L'équipement ou les pièces ou parties de celui-ci doit être et demeurer un bien meuble, nonobstant son mode de raccordement à un édifice ou à tout autre bien meuble. À défaut de paiement ou en cas de procédure de faillite, liquidation, insolvabilité contre l'acheteur ou son / ses biens meubles ou si le vendeur craint que le bien meuble pourrait être mal utilisé ou être l'objet de confiscation, alors le vendeur pourra retenir tous paiements partiels qui ont été faits et le vendeur pourra reprendre possession de l'équipement immédiatement et aura librement accès aux lieux où l'équipement se trouve et pourra l'enlever de ces lieux en tant que propriétaire vendeur, sans préjudices aux droits du vendeur de recouvrer toutes autres dépenses qu'il pourrait faire ou tout autres dommages qu'il pourrait subir en raison du défaut de paiement, de la faillite, de la liquidation ou de l'insolvabilité de l'acheteur. L'Acheteur consent sur l'équipement acheté, une caution de financement de sécurité monétaire au Vendeur incluant, en tout ou en parties détachées, toutes pièces et / ou accessoires et / ou attachements lié(e)s au dit équipement. Le Vendeur peut soumettre en tout temps une caution de financement à date fixe, ou tout enregistrement similaire concernant l'équipement vendu, et ce incluant sans limitations l'achat d'une caution de financement de sécurité monétaire. Jusqu'à la limite permise par la loi, l'Acheteur renonce à l'obligation de recevoir tout document ou copie de toute caution de financement ou d'état de vérification de celle-ci ou de son renouvellement.

4. Politique de commande minimale : Kärcher exige une commande minimale de 300,00 $ CA avant taxes. Toute commande d'un montant inférieur sera assujettie à des frais de traitement et de manutention de 10,00 $.
Taxes : Les taxes applicables sont en sus des prix mentionnés.

5. Livraison : La livraison ou la date d'expédition spécifiée n'est qu'une date estimée du Vendeur et Kärcher n'est pas responsable de tous délais de livraison pour quelque raison que ce soit. Le manquement à expédier à la date ou près de la date estimée ne donne pas à l'Acheteur le droit d'annuler sa commande sans frais attribuables à cette annulation. Si l'Acheteur n'avise pas Kärcher de ses directives d'expédition dans un délai de 5 jours après avis que l'équipement est prêt et à sa disposition, Kärcher pourra choisir un transporteur et expédier l'équipement aux frais de l'Acheteur.
6. Perte ou Dommage : L'Acheteur assume et se porte garant des risques de pertes ou des dommages à l'équipement par toutes causes que ce soient au moment de la livraison faites FOB point d'origine et ces pertes ou dommages à l'équipement ou à toutes parties ou pièces de celui-ci ne doivent relever l'Acheteur de ses responsabilités nonobstant qui paie les coûts du transport. Tous les frais de transport encourus pour livraison d'équipement devront être assumés uniquement par l'Acheteur, à moins que le Vendeur accepte de payer ces frais avant de procéder à l'expédition.
7. Délai d'expédition : Le Vendeur ne sera pas tenu responsable pour toutes pertes ou dommages à cause d'un délai d'expédition, que ce soit pour cause de grève, inondation, feu ou autres actes de force majeure ou autrement et la réception de l'équipement par le client constituera une renonciation à toutes réclamations

pour pertes ou dommages à cause du délai.

8. Politique de retour : Toute marchandise peut être retournée seulement après une autorisation écrite de Kärcher (MRA – « Material return authorization » – Formulaire d'autorisation de retour de marchandise) et seront sujettes à des frais de remise en inventaire et à des frais d'administration pour l'échange de la marchandise. Veuillez consulter la liste de prix Kärcher pour obtenir plus d'informations.
9. Annulation : L'annulation des commandes peut être faite seulement avec le consentement écrit du Vendeur et l'Acheteur sera assujetti à une charge pour cause d'annulation.
10. Garantie : Les produits Kärcher vendus à l'état neuf sont garantis à l'utilisateur originel par Kärcher comme étant exempt de défauts de conception et de matériau lorsque le produit est utilisé dans des conditions normales d'emploi, pour des opérations appropriées et branchés dans une prise électrique au voltage approprié et avec mise à la terre, pour une période débutant à la date de livraison chez un utilisateur d'un nouvel appareil. Vous référez à la liste de prix de Kärcher pour les informations détaillées de la garantie ainsi que la durée de la garantie pour un nouvel appareil.
11. Limitations et exclusions :
    - 11.1. L'obligation de Kärcher d'après la garantie est strictement limitée à l'option de Kärcher de réparer ou remplacer par Kärcher ou par un Centre de Service autorisé Kärcher, sans frais, de toutes pièces qui selon l'opinion du manufacturier s'avèrent défectueuses dans son matériau ou sa conception durant la période de la garantie. Cette garantie ne s'applique pas à tous défauts causés par un mauvais usage, négligence, accident, abus, mauvais maniement de l'équipement, dommages par le froid, négligence, altération, pièces usées ou sales ou insuffisance d'eau ou de carburant, ou tout ce qui est contraire aux directives du manuel de l'opérateur. Le client devra aviser Kärcher par écrit sitôt qu'il découvre tout défaut de fonctionnement.
    - 11.2. Dans l'éventualité où toutes pièces ou composantes autres que celles distribuées ou officiellement recommandées par Kärcher sont trouvées installées ou branchées et faisant partie de l'équipement d'une façon qui change ou altère la construction originelle du manufacturier, tous dommages causés à l'équipement ne seront pas couvert par la garantie.
    - 11.3. Toute garantie qui peut être impliquée que ce soit statutaire ou autrement, en regard de l'achat ou de l'emploi de produit Kärcher, incluant toute garantie ou valeur marchande, ou toute garantie d'installation pour un but particulier, sera limité à la durée de la garantie. Votre exonération pour toutes effractions à cette garantie est limitée expressément à l'exonération stipulée dans les présentes. En aucun temps, Kärcher Canada Inc. est responsable pour tous dommages fortuits et/ou conséquents que vous pourriez encourir à cause de l'achat d'un produit Kärcher ou son utilisation.
    - 11.4. Kärcher n'est pas responsable pour toutes blessures à toutes personnes ou dommages à la propriété résultant de la présence de ses agents et/ou employés dans ou sur la propriété des installations de l'équipement chez le client.
12. Données techniques : L'équipement livré par cette commande peut varier dans les détails de sa conception, sa construction et ses arrangements aussi bien que pour ses accessoires, lorsque comparé avec une brochure descriptive ou pamphlet ou équipement en montre ou tout autre équipement du même modèle que le client peut avoir inspecté. Kärcher se réserve le droit de faire tout changement dans quelque détail que ce soit et à sa discrétion, ces changements étant considérés comme des améliorations. Kärcher ne sera pas obligé de fournir des schémas détaillés ou des dessins de l'exécution ou de la construction du produit en atelier.
13. Cession : Toute cession des droits relatifs à la présente est nulle sans le consentement écrit, préalable du Vendeur.

14. Général : Les droits et obligations de Kärcher et de l'Acheteur en ce qui a trait à la vente, la livraison, l'installation de l'équipement et la formation concernée sont régis d'après les modalités et conditions énoncées dans les présentes et d'après les lois de la Province de l'Ontario. L'acceptation de cette commande par Kärcher est sujette aux conditions suivantes : (1) la ligne de crédit de l'Acheteur doit être à la satisfaction de Kärcher; (2) l'absence de toutes erreurs mathématiques en regard du montant en dollars ($) mentionné dans les présentes et tout autre document afférent; (3) Kärcher se réserve le droit de faire toutes modifications raisonnables à l'équipement qui est vendu par la présente.

Cette entente constitue l'essence entière de l'entente entre l'Acheteur et Kärcher et aucune représentation ni déposition non contenue dans ce document ne rend responsable Kärcher à moins que Kärcher l'aie spécifiquement acceptée par écrit. Toute renonciation approuvée par Kärcher est limitée dans le temps et s'applique à une commande seulement, à moins que l'approbation écrite spécifie une période de temps plus longue.

S'il y a une provision de cette entente qui vient en conflit avec toute réglementation ou règlement de loi, alors cette provision sera déclarée nulle et annulée dans la mesure qu'elle peut entrer en conflit avec les présentes, mais sans invalider toutes autres provisions contenues dans les présentes.

Cette traduction en langue française du document "Kärcher Canada Inc. – Terms and Conditions of Sale" vous est fourni à titre informatif seulement. La version en langue anglaise du texte "Kärcher Canada Inc. – Terms and Conditions of Sale" prévaudra sur le texte en langue française.